



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De Saint-Fuscien**  
**Du 6 mai 2009**

**Présents :**

Monsieur Dominique de THÉZY  
Monsieur Alain BACRO  
Madame Béatrice HÉNIN  
Madame Aline CHOQUET  
Monsieur Jackie VANBELLE  
Monsieur Henry-Paul FIN  
Monsieur Jean-Claude PINCHON

Monsieur Christian LUSSON  
Madame Christelle SURGET  
Madame Marie-Alix LEFEBVRE  
Madame Catherine LECLERCQ  
Monsieur Stéphane CALLIES  
Madame Claudette JOLY- COTREL

**Excusés :**

Monsieur Jacques PINTE donne pouvoir à Monsieur Alain BACRO  
Madame Corinne BELVALETTE donne pouvoir à Madame LECLERCQ

Monsieur Christian LUSSON est nommé secrétaire de séance  
La séance est ouverte à 20h00

En préalable, le conseil autorise le rajout de deux délibérations concernant :

L'établissement d'une carte Pro Auchan.

La mise en place d'une convention avec la paroisse du Saint Esprit concernant l'électricité de l'église.

1) Le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2009 est adopté à l'unanimité, observation étant faite d'un correctif à apporter concernant le taux communal des taxes foncières et d'habitation qui augmentera de 5,55% et non pas de 5,5%.

**DÉLIBÉRATIONS**

**1) Subvention aux Associations**

Différentes associations ont sollicité des subventions.

Le report de ces demandes est ordonné dans l'attente d'un examen préalable des besoins financiers de ces associations.

**2) CAUE**

L'adhésion de la commune à la Commission d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Somme au coût de 30 € est votée à l'unanimité.

**3) Établissement des primes au personnel**

Après rappel du cadre législatif, (régime indemnitaire des agents de collectivité), il est précisé que le montant des primes est fixé par arrêté individuel de Monsieur le Maire après entretien avec les agents concernés.

Voté à l'unanimité.

**4) Annulation de l'avenant Chwatacz (plâtrier)**

Les travaux visés par cet avenant ont été exécutés par d'autres postes.

L'annulation de cet amendement est en conséquence votée à l'unanimité.

**5) Convention avec la Paroisse du Saint Esprit**

La paroisse du Saint Esprit paiera l'électricité de l'église.  
Votée à l'unanimité.

**6) Convention avec l'hypermarché AUCHAN**

La commune dispose d'un compte carburant carte pro.  
Votée à l'unanimité.

|                              |
|------------------------------|
| COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS |
|------------------------------|

**Informations**

Le village sera équipé de trois ralentisseurs aux entrées en arrivant de Boves, Cagny et Dury (emplacements à délimiter en accord avec les riverains) à bref délai (coût estimé 21.000 € , financement par Amiens Métropole).

L'enfouissement du réseau sur une partie de la rue de l'église est programmé.  
Les commissions font rapport des différents travaux. D'agréables surprises se préparent.

**Fin de la séance à 23 heures.**

Prochaine réunion le mercredi 3 juin 2009 à 20 heures.